

1. La décentralisation au Sénégal

La décentralisation au Sénégal est entrée dans une phase décisive en 1996 avec le transfert par l'Etat de neuf domaines de compétences aux collectivités locales. Les collectivités locales ont acquis une autonomie de gestion et les membres qui les composent sont élus au suffrage universel.

Les domaines transférés se répartissent en trois catégories :

- Les domaines d'actions de **développement économique** : planification, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, urbanisme et habitat.
- Les domaines d'actions de **développement culturel** : éducation, jeunesse et culture.
- Les domaines d'actions de **développement social et sanitaire** : santé publique et action sociale.

La mise en œuvre de politiques locales dans ces domaines de compétences de première importance pour la vie quotidienne des citoyens et le degré d'autonomie consacré par les dispositions légales sont entravés par la faiblesse des ressources humaines et financières des collectivités locales.

